



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, mardi 22 décembre 2015

Arrêté portant extension de la convention collective régionale des entreprises des services des eaux et assainissement

Le 15 décembre 2015, un arrêté a été signé, portant extension à la convention des entreprises des eaux et d'assainissement du 7 septembre 2015.

L'arrêté d'extension prévoit que les dispositions de la convention s'appliquent obligatoirement à tous les entreprises et tous les salariés compris dans le champ d'application professionnel et territorial de ladite convention.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr Préfet de Mayotte

